



L'automne arrive.

Les feuilles changent silencieusement de couleur.

L'automne est une saison sage et de bon conseil.

*Saison des couleurs chatoyantes, du crépitement des feuilles qui tombent,
de la cueillette des champignons ou des mûres...*

L'été est fini mais l'automne est si beau !

Au royaume du symbolisme, la saison est rayonnante...

INFORMATIONS MUNICIPALES



*La commémoration de l'armistice
du 11 novembre se déroulera*

à Villaroux à 11h00
devant le monument aux morts.

*En fin de cérémonie vers 11h30
la municipalité vous invite au partage
du verre de l'amitié.*

Réglementation des déplacements motorisés sur Montraillant

Le déplacement des véhicules à moteur sur Montraillant occasionne de nombreux désagréments et dégradations.

Un arrêté municipal conjoint, aux onze communes concernées par ces désordres, a été mis en place réglementant l'accès aux voies de circulation sur le massif.

Les onze communes sont : La Chapelle Blanche, Détrier, Valgelon-La Rochette, La Croix de La Rochette, Villard-Sallet, La Trinité, Betton-Bettonet, Hauteville, Villard-d'Héry, Saint Pierre de Soucy, Villaroux.

Extrait de l'arrêté

Article 1:

La circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente sur les voies et chemins identifiés en Annexe du présent arrêté et correspondant au chemin de crête traversant le massif de Montraillant et à ses accès.

Article 2:

Par dérogation à ces dispositions, cette interdiction ne s'applique pas:

- Aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public ;
-
- Aux véhicules utilisés par les adhérents des ACCA, lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs missions et qui ont été autorisés à circuler dans les conditions fixées à l'article 3 :
 - mise en œuvre du plan de chasse,
 - organisation des corvées,
 - agrainage.
- Aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation et d'entretien des espaces naturels desservis (forêt, champs agricoles) et qui ont été autorisés à circuler dans les conditions de l'article 3.
- Aux véhicules utilisés par les propriétaires et leurs ayant droits circulant à des fins privées sur leur propriété et qui ont été autorisés à circuler dans les conditions fixées à l'article 3.

Article 3:

Les demandes d'autorisations mentionnées à l'article 2 sont à déposer à la mairie par le propriétaire du ou des véhicules à moteur concernés. Cette demande doit comporter:

- **le nom et l'adresse du demandeur,**
- **le numéro d'immatriculation et le type du ou des véhicules concernés.**

Article 4:

Les autorisations délivrées par le Maire devront figurer de façon visible à l'avant du chaque véhicule.

Article 6:

Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixées par le présent arrêté est passible des sanctions pénales et administratives prévues par l'article R362-2 et R362-3 du code de l'environnement, à savoir :

- une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (jusqu'à 1500€, 3000€ en cas de récidive)

IMPORTANT

**Des rondes de contrôle seront organisées par l'ONF
et la gendarmerie dès cet automne.**

À Villaroux : recensement de la population en 2023

La commune de Villaroux recherche

un agent recenseur / agente recenseuse

Description du poste

Dans le cadre du nouveau recensement de la population effectué par l'INSEE en 2023, placé sous la responsabilité du coordonnateur communal, vous serez chargé de :

- Participer aux formations sur les concepts et les règles du recensement
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur
- Déposer les documents du recensement chez les habitants de son secteur (environ 90 foyers)
- Suivre l'avancement de la collecte
- Récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins trois fois par semaine
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents Missions principales et objectifs
- Lieu de travail : territoire communal
- Contrat à durée déterminée du 02 janvier au 18 février 2023 (début janvier : environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, le repérage des adresses à recenser du jeudi 19 janvier jusqu'à la fin de la collecte le 18 février 2023)

Formations et expériences requises

- Disponibilité quotidienne y compris le samedi,
- Large amplitude dans les horaires,
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte (en particulier, prêter attention à la disponibilité effective pendant les congés scolaires)
- Discrétion demandée (confidentialité)
- Sens de l'organisation et de la méthode
- Savoir lire un plan et écrire lisiblement
- Sens relationnel développé

Pour postuler :

- déposer votre demande à la Mairie de Villaroux- 37 Place de l'Eglise 73110 Villaroux

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

- **Qui?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- **Où?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
- **Pourquoi?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique



**OBJECTIF
CITOYEN**
Le parcours de citoyenneté



www.defense.gouv.fr/jdc

NOUVEAU dès le 1^{er} janvier 2023, RASSEMBLEZ TOUS VOS EMBALLAGES ET TOUS VOS PAPIERS !

**JE TRIE DÉJÀ TOUS
MES EMBALLAGES ...**



**TOUS LES EMBALLAGES
PLASTIQUES**



**TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES
MÊME LES PLUS PETITS**



**TOUTES LES
CARTONNETTES**



**TOUTES LES
BRIQUES ALIMENTAIRES**

**... JE TRIE EN +
TOUS MES PAPIERS
DANS LE MÊME
CONTENEUR JAUNE !**



JOURNAUX, MAGAZINES

PUBLICITÉS, PROSPECTUS



COURRIERS, LETTRES



ENVELOPPES, PAPIERS



LIVRES, CAHIERS



CATALOGUES, ANNUAIRES



RAPPEL

**NE PAS RINCER
VOS EMBALLAGES
LES DÉPOSER
EN VRAC
NE PAS LES
IMBRIQUER**

Le syndicat s'engage avec CITÉO pour le tri et le recyclage.

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

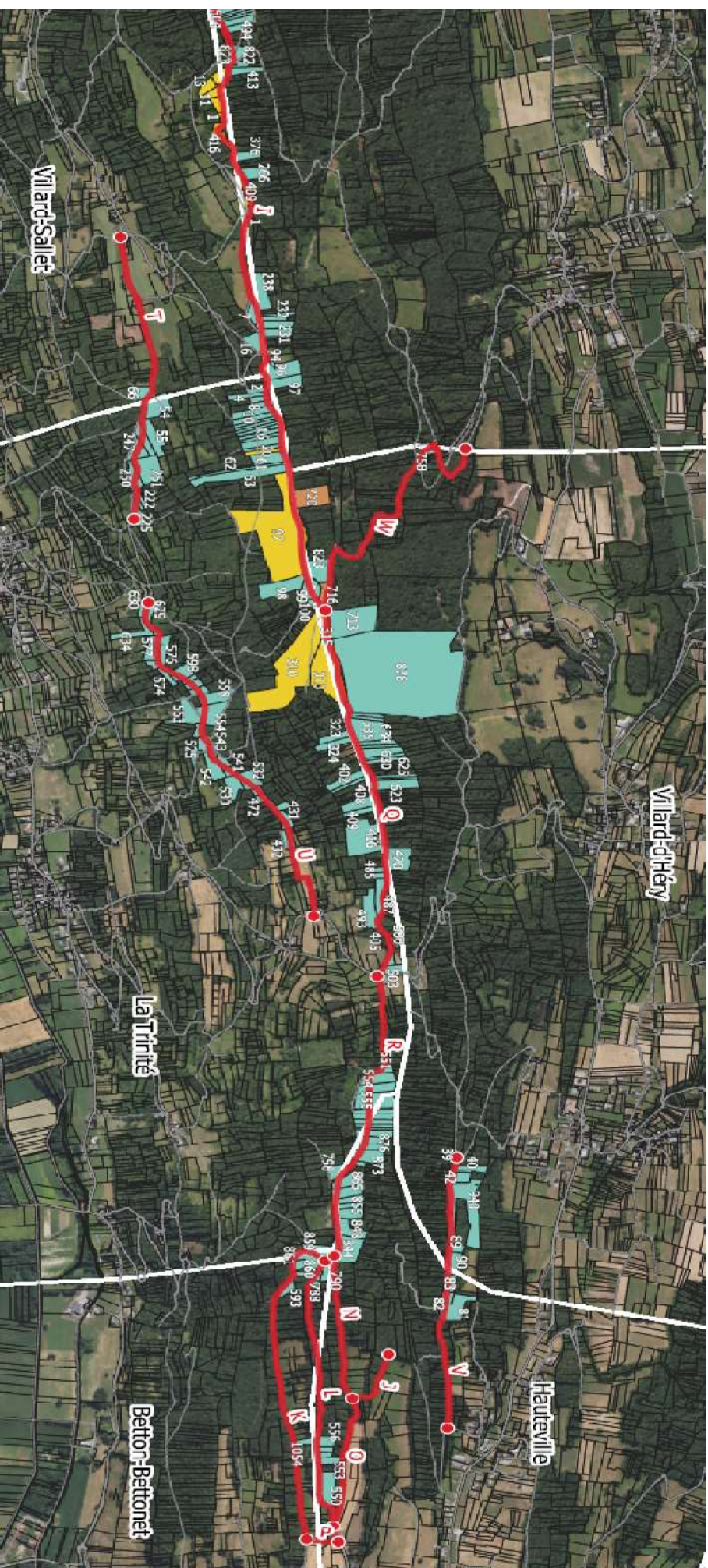
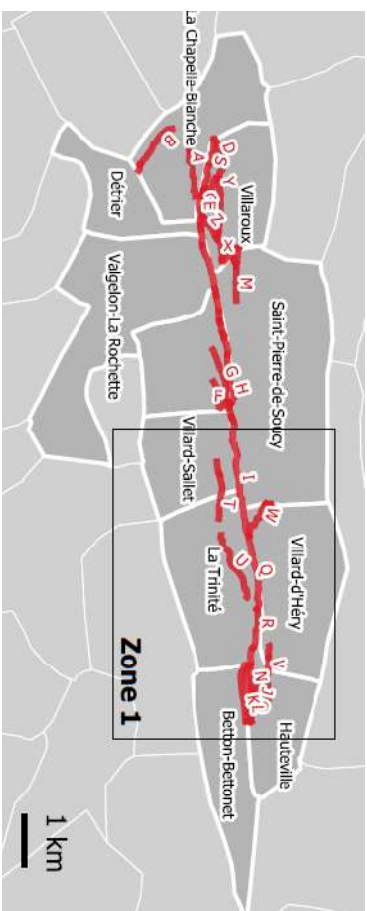
04 76 97 19 52 www.sibrecsa.fr

CITÉO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



SIBRECSA



**LES URGENCES
SONT RÉSERVÉES
AUX CAS LES
PLUS GRAVES.
BESOIN DE SOINS
IMMÉDIATS EN
JOURNÉE OU
LA NUIT ?**

1 

**J'appelle
en priorité
mon médecin
traitant**

.....

2 

**Si je n'en ai
pas, je flashe
ce code pour
consulter un
médecin**

auvergne-rhone-alpes.solidarites.fr
> Besoins de soins immédiats

.....

 **3**

**J'appelle le 15*
avant de me
déplacer aux
urgences**

* Un médecin pourra
vous apporter des conseils
et vous orienter vers la
meilleure prise en charge.

**POUR SE SOIGNER,
ALAIN EST ALLÉ
CHEZ UN MÉDECIN
AU LIEU DE SE
RENDRE AUX
URGENCES**




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

**POUR SE SOIGNER,
THÉO EST ALLÉ
CHEZ UN MÉDECIN
AU LIEU DE SE
RENDRE AUX
URGENCES**



Les cocottes
VILLAROUX

HALLOWEEN PARTY

Vendredi
28 Octobre

DJ GINGER

à partir de 19h



Planches apéritives, camemberts et
coulommiers au four - Rougail saucisses

37, place de l'Église
73110 Villaroux
04.79.85.81.46

Concours
de costumes

Vin
Savoie



Le Fascinant Week-end
Vignobles & Découvertes

13, 14, 15 et 16 OCTOBRE 2022

GRAND CHAMBERY
ALPES TOURISME

Interreg
ALCOTRA
ExplorLab

COEUR SAVOIE

Apremont, Chignin, Crêt, Meyrieux, Marambaie, Pave de Savoie, St-Jean-de-La-Porte, St-Pierre-d'Albigny, Chambéry

Général
Mouvement
LES ALPES RURALES

**La Chapelle
Blanche**

DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022

À la salle polyvalente à partir de 14 h

**BEAUJOLAIS
DANSANT**

Animé par : DAN'S ORCHESTRA

Concours de danse

Tombola :
nombreux lots

Entrée : 15 €
(avec assiette
anglaise)

Organisé par le Chapellaroux

Réservation :
06 87 67 35 86 - 04 79 25 55 55

Général
Mouvement
LES ALPES RURALES

**La Chapelle
Blanche**

DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2022

À la salle polyvalente

VENTE de 8 h à 12 h

POLENTA - DIOTS

**GÂTEAUX - TARTES
BUGNES**

Organisé par le Chapellaroux

Passez vos commandes avant la 26 octobre
au

06 87 67 35 86 - 04 79 25 55 55